



Environnement

La commune d'Onet-le-Château est sensible à la question du développement durable. Elle s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale en faveur d'une meilleure prise en compte de notre environnement et de la préservation des ressources.

Ainsi pour exemples, la consommation de produits phytosanitaires est quasiment supprimée et le sera totalement en 2017. La rénovation énergétique des bâtiments municipaux se poursuit, l'utilisation de matériaux biodégradables dans les espaces verts est privilégiée et les services techniques se sont dotés d'un véhicule utilitaire qui fonctionne à l'électricité et bientôt à l'hydrogène. Vous trouverez également dans cette rubrique des infos pratiques...

La Ville d'Onet-le-Château est labellisée niveau 2 par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles et la Région Occitanie, au titre de la Charte « Objectif Zéro Phyto ».

La commune se voit ainsi distinguée pour son engagement dans l'abandon des pesticides sur tous les espaces publics (saufs stades).

L'interdiction des pesticides dans les espaces verts publics est entrée en vigueur en 2017. Mais la commune n'a pas attendu cette échéance pour mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts et de ses voies communales. Depuis 10 ans, la collectivité s'est en effet engagée dans la démarche du « zéro pesticide ». Les services des espaces verts et de la voirie ont de ce fait adopté des techniques alternatives mécaniques ou thermiques pour l'entretien des espaces publics, avec également une acceptation de la végétation spontanée.

Une gestion différenciée des espaces

Avec ses 40 km² de territoire, Onet-le-Château dispose d'une variété importante de surfaces : parcs, stades, îlots, ronds-points, cimetières ... Ce sont autant d'espaces à entretenir, mais pas de la même manière. D'où la nécessité de mettre en place une gestion différenciée de ces espaces afin d'adapter au mieux leur entretien.

Les méthodes alternatives à l'utilisation des pesticides

Pour entretenir ces espaces publics, en prenant en compte la lutte contre les maladies et autres parasites des végétaux, plusieurs moyens ont été déployés :

- les méthodes alternatives de désherbage : désherbage manuel, désherbeur thermique à air chaud pulsée, désherbeur à eau chaude à haute température,
- l'utilisation de paillages, de broyats issus de l'élagage et des tailles de haies,
- le développement d'une flore locale : lâchers de coccinelles et installation d'hôtels à insectes et de nichoirs à mésanges.

Consciente des efforts qu'il reste à faire pour atteindre la suppression totale des pesticides, la commune poursuit ses efforts. En ce sens, l'achat d'une herse étrille a été proposé au budget 2020 de la collectivité pour l'entretien des stades (permet de ratisser le sol et éviter l'utilisation de glyphosate), laquelle permettra à terme à la commune d'être 100 % 0 phyto.

Les services s'engagent chaque jour pour une démarche éco-responsable : ateliers pédagogiques sur les déchets, le recyclage des mégots de cigarette, le choix de matériaux dans les projets, la mise en place de signalétiques ludiques sont autant de moyens de prévention à destination des citoyens.



Plaine Nostre Seigne : un projet écologique pour le territoire

Préserver et mettre en valeur les zones proches de la rivière Auterne, sur le secteur des Balquières, en protégeant les habitations, la faune et la flore, voilà l'axe fort du projet lancé lors du conseil municipal de février dernier.

Le dossier déposé par la Mairie, associée au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont, à Rodez Agglomération et à l'Agricampus de La Roque, a été retenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne face à 33 projets déposés. La première phase de l'étude sera exposée fin octobre 2017 et sera suivie de l'étude d'impact de différents projets d'aménagement qui seront présentés en conseil municipal pour décision et mise en œuvre.

Parmi les orientations envisagées, on peut citer : des aménagements verts avec la plantation de plusieurs espèces, la pose des premières clôtures, un cheminement piéton, de l'agropastoralisme, des jardins, une sensibilisation du public à cet espace naturel riche et diversifié. Le tout fera, bien entendu, l'objet d'une large réflexion, afin de préserver l'environnement, de réguler les eaux et d'améliorer la gestion des crues pour les années à venir.

Ce vaste projet environnemental et écologique contribuera à la protection des habitats, des habitants, de la faune et de la flore. Et ainsi constituer une vraie prise en compte à long terme de l'aménagement durable de cet espace naturel.



Onet roule à l'électrique et à l'hydrogène

La Ville d'Onet-le-Château possède un véhicule utilitaire à moteur électrique et hydrogène. Il s'agit de la première collectivité territoriale en Aveyron à s'équiper d'une telle technologie !

Ce véhicule adopte, en effet, une nouvelle génération de moteurs. Il s'agit d'une démarche innovante à plusieurs titres. Celui-ci fonctionne déjà à l'électricité, et pourra rouler à l'hydrogène dans quelques temps, grâce à la création d'une station de distribution multi-énergies (H2, GNV, GNL). Là aussi, ce sera une première en Aveyron et cette station, créée par l'entreprise BRALEY, est prévue d'être installée sur le territoire d'Onet-le-Château.

Il était donc logique que la Ville d'Onet-le-Château s'associe doublement à ce projet. D'une part, en participant au groupe de travail en charge du montage du projet. Et d'autre part, en faisant l'acquisition d'un véhicule équipé de cette nouvelle technologie.

Ce Kangoo est un élément qui vient renforcer la démarche de la commune pour un meilleur respect de l'environnement et de réduction de son empreinte carbone : moins de produits phytosanitaires dans les parcs et jardins publics, rénovation énergétique des bâtiments municipaux, optimisation de l'éclairage public, utilisation de matériaux biodégradables dans les espaces verts ou encore maîtrise des consommations d'énergie.

La mobilité décarbonée est en marche à Onet-le-Château.



L'optimisation de l'éclairage public de la commune

Aujourd'hui, l'éclairage public représente, pour la Ville d'Onet-le-Château, 40% de sa facture électrique et près de 20% de sa dépense globale en énergie. La mairie a donc décidé de s'engager, comme de plus en plus de collectivités en France et en Aveyron, dans une démarche d'optimisation. Ce programme poursuit plusieurs objectifs : la diminution de la facture énergétique de la Ville, la lutte contre la pollution lumineuse et l'engagement affirmé dans une démarche globale de développement durable.

Cette action sera progressivement mise en oeuvre à compter du dernier trimestre de 2016. Elle consistera en deux phases :

- **La diminution de la durée d'éclairage nocturne.** Sur certains secteurs faiblement urbanisés, l'éclairage public sera arrêté entre minuit et 5 heures du matin. Les secteurs tout d'abord concernés sont les zones d'activités commerciales et artisanales. Les rues des lotissements ainsi que les axes routiers principaux de la commune seront maintenus en éclairage continu durant toute la nuit. La contre-allée permettant l'entrée sur Onet-le-Château depuis le boulevard urbain sera maintenue allumée toute la nuit, alors que l'axe principal entre le giratoire des Moutiers et celui de St Marc sera éteint.
- **Le remplacement sur une période de 3 ans des 626 boules d'éclairage qui fonctionnent actuellement au gaz de mercure par des lampes à LED.** Cette nouvelle

technologie d'éclairage offre de nombreux avantages : une diminution de la consommation électrique par dix, un meilleur rendu visuel donc un meilleur confort pour les usagers (lumière blanche et plus nette).



Les lampadaires avec boule éclairage au gaz mercure



Les nouveaux lampadaires à LED

Dès la fin de cette année, la pollution lumineuse va donc commencer à baisser sur le territoire Castonétois. Cela signifiera moins de nuisances pour la faune sauvage (chauve-souris, chouettes, insectes nocturnes par exemple), pour la flore présente sur les massifs et les jardins publics, et pour certains habitants qui sont installés à proximité immédiate d'un mât d'éclairage public. Par ailleurs, la Ville fera des économies sur sa facture d'électricité.

Le remplacement des lampes associé à une réduction du temps d'éclairage permet d'escompter environ 25 000 euros par an d'économies. A titre d'exemple, le coût annuel de la consommation d'une lampe 100 W est de 62 euros par an ; il sera de 35 euros par an avec une extinction de 00h00 à 05h00.

A retenir....

- Achat de 626 ampoules à LED, pour un investissement de 100 000 euros sur trois ans.
- Plus de 20 000 euros de subventions attendues (TEPcv, SIEDA, ...)
- Baisse attendue de la consommation électrique : 68 193 kwa/an, soit 25 000 euros/an.